

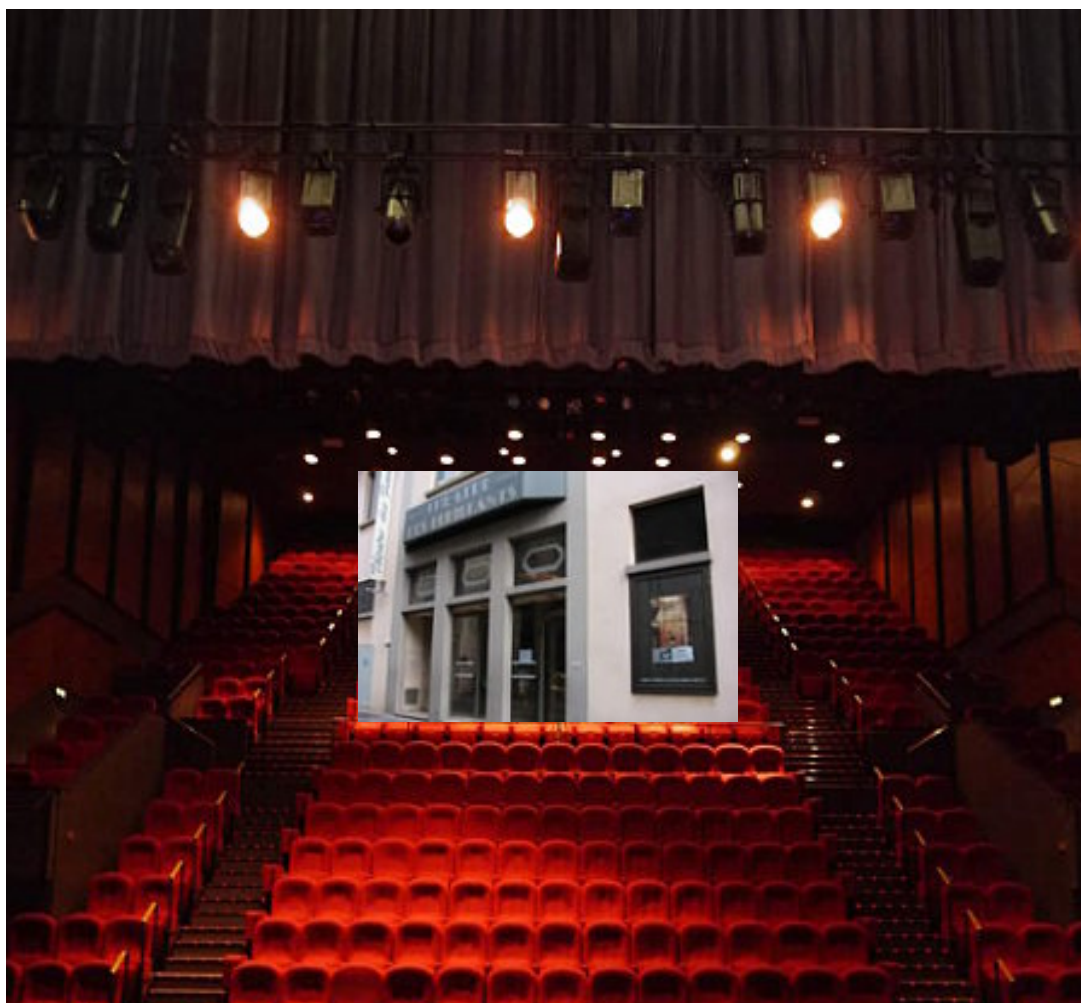
THEATRE DES FEUILLANTS

9 rue Condorcet - 21000 Dijon

GPS Latitude : 47°19'14" Longitude : 5°02'02"

Tél. : 03 80 76 80 80 – Fax : 03 80 76 80 89

Fiche technique



Administration : Claudine FERNANDEZ

Tél. : 03.80.74.53.74 - Fax : 03.80.74.53.43 - e-mail : cfernandez@ville-dijon.fr

Pôle culture et rayonnement de la ville de Dijon - Direction des ressources – CS 73310 - 21033 Dijon Cedex

Direction Technique : Guy TELLEZ

Tél. : 03.80.74.59.07 - Fax : 03.80.74.53.43 - e-mail : gtellez@ville-dijon.fr

Pôle culture et rayonnement de la ville de Dijon - Direction des ressources – CS 73310 - 21033 Dijon Cedex

Le personnel affecté au théâtre (qui pourra être remplacé par du personnel intermittent en cas de nécessité), participe au travail technique des spectacles ou des résidences accueillies.

Conformément au droit du travail et aux accords d'entreprise sur la réduction du temps de travail, la journée de travail ne doit pas avoir une amplitude supérieure à 12 heures, durant laquelle le nombre d'heures travaillées ne doit pas dépasser 10 heures. Un repos de 12 heures doit être accordé au personnel entre deux journées de travail consécutives, sauf dérogation obtenue au préalable.

La capacité est limitée pour la salle de spectacle à 490 places assises numérotées + 4 emplacements PSH et à 526 personnes pour l'ensemble de l'établissement.

Scène intégrée à la salle, Gradins à forte pente (30%).

DIMENSIONS :

Ouverture : 11 m
 Profondeur : 9 m
 Hauteur sous gril : 11 m
*Le plateau est de couleur noire.
 Il n'y a pas de dégagements coulisses.*

ENTREE DECORS :

Largeur maxi : 1 m 60
 Hauteur maxi : 2 m 10
 Diag. maxi : 2 m 50 (*sous condition que l'épaisseur des décors ne dépasse pas 5 cm*)

RIDEAUX :

5 jeux de pendrillons de 10 m x 1 m 10
 1 jeu de pendrillons de 10 m x 2 m 30
 1 jeu de pendrillons de 9 m x 3 m 60
 1 jeu de pendrillons de 9 m x 1 m 60
 1 jeu de pendrillons de 9 m x 2 m
 1 frise de 15 m x 4 m
 3 frises de 12 m x 2 m 60
 2 frises de 12 m x 4 m
 1 fond noir (2 parties de 9 m x 8 m)
 1 fond noir (2 parties de 10 m x 8 m)

Attention: Deux blocs d'éclairage de sécurité situés en salle face au plateau, ne permettent pas d'obtenir le noir absolu sur celui-ci.

Aucune modification altérant leur luminosité n'est autorisée !

EQUIPEMENT MACHINERIE SCENIQUE :

Perche B utilisée pour le cadre fixe gris.
 Perche 1 utilisée pour le manteau mobile gris.
 2 patiences manuelles mobiles
 16 perches manuelles (poids admissible 50 kg)
 13 perches motorisées (poids admissible 300 kg)
 1 perche motorisée (poids admissible 500 kg)
 4 perches à treuil manuel (poids admissible 250 kg)
Les perches ont une longueur de 12 m.
 1 patience rideau d'avant-scène à vitesse variable avec rideau gris inamovible
 2 perches allemandes motorisées cour et jardin type *EQUIPCHAINE* situées à 4m du bord plateau
 10 praticables de 2 m x 1 m *EUROPODIUM* (type *SAMIA*)
 6 pieds Manfrotto Hauteur maxi : 2 m 50, Charge maxi : 35 kg

situés à 4 m du bord plateau :
 1 écran de cinéma motorisé 10 m x 8 m (montage polichinelle)
 1 patience rideau de générique manuelle avec rideau noir inamovible

REGIE PLATEAU :

Située à jardin :
 1 pupitre *SONERIA* comprenant :
 1 MAPAS pour rideau d'avant-scène
 13 MP2A pour perches motorisées
 1 perche 500 kg type *EQUIPCHAINE*

PUPITRE :

1 CONGO JUNIOR AVAB 128 circuits - 128 attributs - 2 univers DMX
Régie en cabine, fond de salle
Pour les régies en salle, la jauge public sera réduite de 18 places assises
Il existe un réseau DMX 512 dans tout le théâtre

GRADATEURS :

96 circuits EC 90 *STRAND LIGHTING* pilotables DMX512
dont 72 de 3 kW et 24 de 5 kW
12 circuits Digi V de 3 kW *JULIAT*

PROJECTEURS :

20 PC 1200 W lentille martelée *STRAND LIGHTING*
29 PC 1200 W lentille claire *STRAND LIGHTING*
10 PC 1200 W lentille claire 310 HPC *JULIAT*
19 découpes courtes 1000 W 15°/42° *STRAND LIGHTING*
6 découpes courtes 2000 W 15°/40° 714 SX *JULIAT*
9 découpes ultra courtes 1000 W 613 SX *JULIAT*
10 BT 250 W *JULIAT*
18 PC 2000 W *JULIAT*
1 Fresnel 5000 W *LTM*
2 Svoboda *ADB*
50 Par 64 *DTS*
2 barres de 4 Par 64 *LCB*
8 rampes BT T8/110 *PANAVISION*

PUPITRE :

Console *QL1 YAMAHA* 16 entrées micro, 4 entrées ligne, 8 départs + AES
Régie en cabine, fond de salle
Pour les régies en salle, la jauge public sera réduite de 18 places assises

PERIPHERIQUE :

1 lecteur enregistreur MD (auto-pause) *SONY*
 1 lecteur CD-01U Pro (auto-pause) *TASCAM*
 1 lecteur CD500B Pro (auto-pause) *TASCAM*
 1 égaliseur 2 x 31 bandes *KLARK-TEKNIK*

BAFFLERIE et AMPLIFICATION :

2 enceintes au bord plateau d&b Y10
 2 subs cardios d&b Y-sub
 2 enceintes au cadre d&b Y7
 2 enceintes rappel salle d&b Y7
 6 enceintes retours Martin LE1200S
 Amplification d&b D12 + Amcron (retours)
 Pilotage de la diffusion salle via AES, possibilité de multidiffusion via multipaires analogique ou solution hybride

MICROPHONES :

2 récepteurs HF EW 500 G2 *SENNHEISER*
 - 2 émetteurs main, capsule supercardioïde
 2 récepteurs HF EW135 G3 *SENNHEISER*
 - 2 émetteurs main, capsule supercardioïde
 - 2 émetteurs pocket, SK-100 G3
 6 KM 184 *NEUMANN* (dont 2 sets stéréo)
 2 DPA 4066, omni (+ kits serre-tête)
 1 BETA 52 *SHURE*
 6 SM 58 *SHURE*
 2 SM 57 *SHURE*
 1 BETA 57 *SHURE*
 1 BETA 58 *SHURE*
 4 AT 3031 *AUDIOTECHNICA*
 3 E 604 *SENNHEISER*
 1 E 608 *SENNHEISER*
 1 E 609 *SENNHEISER*
 1 C 451 E *AKG*
 1 C 535 EB *AKG*
 2 boîtes de direct S.C.V
 6 boîtes de direct *BSS*
 21 pieds (+ perchette) embase fonte *k&m*

INTERPHONIE :

6 postes filaires
 6 casques (1 écouteur + 1 micro)

DISTRIBUTION ELECTRIQUE

Poste de transformation privé avec transformateur 15/20 kV type Sec puissance 250 KVA tension secondaire 230/400 V - 3 phases + neutre distribué
Mise au neutre schéma TN, TNC et TNS

BRANCHEMENTS ELECTRIQUES TEMPORAIRES :

Sonorisation : 1 coffret à jardin 25 kW 230/400 V 40 Ampères

Éclairage scénique : 1 coffret à jardin 25 kW 230/400 V 40 Ampères

Nota: *Tous ces départs sont protégés séparément contre les courants de défaut d'une sensibilité calculée selon les risques d'utilisation des matériels portatifs et récepteurs mobiles (30 milliampères).*

Ce seuil n'autorise que le raccordement d'appareils en bon état.

LOGES

situées sous le plateau :

6 loges (30 personnes) avec miroir et lavabo

2 douches hommes

2 douches femmes

Toilettes hommes/femmes

1 lave-linge

1 sèche-linge

1 station de repassage

dans local costume au sous-sol

Ecoute de scène et réseau d'ordre dans chaque loge

Sécurité

Jeune public

En cas de programmation de spectacles jeune public, à l'attention de la petite enfance (enfants de moins de 6 ans, de crèches, d'écoles maternelles...), la jauge est réduite à la partie basse de la salle, soit 167 places maximum.

En effet, pour des raisons de sécurité, le gradinage du théâtre possédant une pente forte, il pourrait y avoir une gêne en cas d'évacuation intempestive.

Régie en salle

L'installation d'un régie en salle lors des manifestations implique la suppression partielle de deux rangs de fauteuils en partie centrale : rangs K et L, places 10 à 18.

La jauge public est alors modifiée comme suit :

472 places assises numérotées + 4 emplacements PSH

Pyrotechnies et fumées

Toutes utilisations d'effets pyrotechniques, ainsi que l'installation d'un escalier accès scène-salle doivent faire l'objet d'une demande spécifique argumentée à adresser par l'organisateur au Président de la Commission Intercommunale de Sécurité, dans un délai suffisant pour en permettre l'instruction.

Accès

Il convient de laisser libre d'accès la trappe située sur le plateau au lointain cour, trappe utilisée comme issue de secours des loges du sous-sol.

E.P.I.

En application du code du travail, le port des EPI (Equipements de Protection Individuels) ainsi que l'utilisation des lignes de vie dont est équipé le théâtre, sont obligatoires pour toutes personnes travaillant sur le plateau ou sur les passerelles.

En cas de non respect de cette consigne, la Ville de Dijon déclinera toute responsabilité.

Ventilation

La ventilation du théâtre est intégrée au système de sécurité et ne peut pas être coupée pendant les répétitions ou les spectacles.

Niveau sonore

En application du décret n° 98-1143 relatif aux prescriptions applicables aux établissements ou aux locaux recevant du public et diffusant à titre individuel de la musique amplifiée, la diffusion sonore est limitée à 96 décibels en pondéré. Un limiteur de décibels assurera le respect de cette limitation.